

Namurois, c'est vous qui le dites

"NOS UNIVERSITÉS NE DOIVENT PAS DEVENIR DES BUNKERS!"

Nicolas
Staelens
24 ans
Namur

Plus de 30 personnes sont mortes lundi sur le campus de l'université de Virginia Tech à Blacksburg (Virginie), dans la fusillade la plus meurtrière de l'histoire dans un établissement scolaire aux USA. Ce drame ouvre à nouveau le débat sur la violence au pays de l'Oncle Sam...

> Vous êtes étudiant aux facs de Namur: imaginerez-vous un tel drame au FUNDP?

Non, mais je pense que les victimes de ce lundi ne s'y attendaient pas non plus. Je ne sais pas si c'est de la violence gratuite ou si le tueur avait des motivations. Il ne faut pas juger trop vite. Mais personne n'est à l'abri de la violence.

> Pourtant, les fusillades dans les écoles et universités se produisent souvent aux USA...

Oui, et l'on pourrait tout résumer à la vente libre des armes. Mais à mon avis, d'autres facteurs entrent en jeu. Heureusement, nos régions semblent épargnées.

> Quelles seraient d'après vous les solutions?

Je ne sais pas... Mais en tout cas, il ne faudrait pas transformer toutes les universités en bunkers! Vivre dans la paranoïa serait une erreur. Les faits de lundi sont extraordinaires, on peut donc les considérer comme des exceptions. C'est comme lorsque l'on prend l'avion: la probabilité de l'accident est infime. La solution est donc plutôt dans le dialogue, l'échange. Il faudra vraiment analyser les faits pour savoir ce qui a conduit à un tel massacre...

La photo



■ V.L.

Les lignes sont apparemment fort à la mode dans les campagnes. Horizontales ou verticales, il faudra relire Astérix pour savoir si celles photographiées sont avantageuses ou non...

NAMUR TRIBUNAL DE POLICE

"Comme un chien qu'on écrase"

Kevin avait été fauché le 1^{er} octobre 2005 à Wépion

Le prévenu, à l'origine du drame, nie le délit de fuite. Le Procureur du Roi Delforge a exigé une peine de 2 ans de prison.

"C'était la mauvaise seconde". C'est en ces termes que Ronald (33 ans) d'Hastière a tenté d'expliquer ce qui a valu la mort à Kevin Suarez (13 ans). Celui-ci a été fauché par la voiture de l'inculpé alors qu'il roulait à 100 km/h dans une agglomération limitée à 50. C'était le 1^{er} octobre 2005, à Wépion. Peu avant le choc, l'homme s'était arrêté pour acheter un briquet. Et c'est en voulant ramasser son briquet qu'il aurait perdu le contrôle et tué l'enfant. Le choc a été d'une extrême violence. Le conducteur ne s'est pourtant pas arrêté. Il a parcouru 1 km en roue libre avant de se garer dans le parking de l'Aldi. Pourquoi poursuivre sa route? "J'étais tétanisé," a-t-il déclaré. Une réponse qui ne satisfait pas Me Ellefsen, avocate des parents de Kevin. "Tétanisé? Ça veut dire quoi?, questionne l'avocate. Le corps a été projeté à plus de 67 mètres. Vous l'avez lâché comme un chien que l'on vient d'écraser."

Depuis le papa est en dépression profonde et sa maman de cœur souffre d'anorexie. "Ils attendent le procès avec une certaine angoisse et ne veulent plus le voir conduire."

Pour l'avocat de la famille de parrainage, le délit de fuite est une évidence. "Sachant qu'il a heurté quelque chose ou quelqu'un, il se soustrait aux constatations, même s'il revient sur les lieux. Il avait perdu sa plaque. C'était difficile de nier." Pour cette famille, un euro symbolique est réclamé. "Le gamin est mort par les fautes cumulées d'un automobiliste lâche. Si son moteur n'avait pas lâché, le prévenu ne se serait pas arrêté." Aux yeux du procureur du Roi, une peine sévère s'impose face à un tel incivisme. Il récla-



Deux parents dans l'attente d'un procès exemplaire.

■ LAURENT BRANDAJIS

me 2 ans de prison ferme. (Voir par ailleurs)
L'avocat Derenne, qui défend le conducteur, ne conteste pas l'homicide involontaire ni l'imprégnation alcoolique. Mais, il nie le délit de fuite qui repose uniquement sur un délit instantané. De retour sur les lieux du drame, l'homme a déclaré être l'auteur. Il demande l'acquittement au bénéfice du doute et une peine de travail.

PAS DE REMORDS

Les parents de Kevin prendront tour à tour la parole. "Ce qui me choque, c'est que l'on parle d'accident idiot, a confié Marianne. Dire maintenant: j'ai des remords, c'est facile. Il a écrasé notre petit bonhomme comme un vulgaire chien."

Le papa a aussi évoqué l'absence d'excuses depuis les faits. Un silence justifié par l'Hastierois par des menaces de mort prononcées à l'égard de sa famille. «

C.D.



Des parents, ayant vécu le même drame, étaient présents.

2 ans de prison et 49 mois de déchéance

Dans son réquisitoire, le procureur du Roi Jean-Marie Delforge a scindé les peines selon les chefs d'inculpation.

> Homicide involontaire

Le Parquet réclame un an de prison, 400 € d'amende et 2 ans de déchéance du permis de conduire.

> Imprégnation alcoolique
200 € d'amende et un mois de déchéance du permis de conduire.

> Délit de fuite

Un an de prison, une déchéance du permis de 2 ans et 500 € d'amende. Pas de peine de travail envisagée par le Procureur.

TÉMOIGNAGES

Perdre un enfant: l'épreuve absolue

La mémoire du jeune garçon a émaillé toute l'audience de ce mardi. Le chagrin était palpable dans la famille et les bénévoles du "Groupement pour l'action routière". En commun: la perte d'un enfant dans des accidents de la route. Une perte décrite par la famille de parrainage de Kevin comme "l'épreuve absolue". Du haut de ses 13 ans, Kevin n'avait guère eu de cadeaux de la vie. "Le destin s'est acharné sur ce petit garçon. A trois ans, il était à l'orphelinat, a rappelé Me Ellefsen, avocate de son papa Francisco Suarez et de sa compagne Marianne, sa maman de cœur. Il s'était construit une famille." Deux semaines après sa mort, il devait vivre avec eux.

Dans sa courte vie, l'enfant a eu néanmoins la chance d'avoir aussi une famille de parrainage où il venait certains week-ends et en vacances. "C'était et sera sans doute mon seul petit fils, explique la maman. Son décès laissera à ma fille et à moi-même des traces indélébiles." De lui, on retient ces images d'un petit garçon jeune, sensible et très mature avec, a-t-on pu entendre, "un peu de tristesse dans les yeux."

L'audience se termine. Une dame éclate en sanglots. Elle approche un des avocats des parties civiles. "Il faut que vous sachiez. J'ai perdu mon fils voici 15 ans et cela fait 15 ans, chaque matin que je pense à lui." L'épreuve absolue. «



Kevin, omniprésent dans le cœur de ses parents et amis.

■ L.B.

Constructeur
de la maison
Sud-Presse!

DUBON
construction

- Maisons neuves
- Rénovations
- Avant-projets personnalisés

04 250 45 79
www.dubon.be
info@dubon.be

Maison Expo le dimanche 22 avril 2007
de 10h30 à 18h00 à Saint-Georges,
rue d'Outrechamps. Autoroute E42 Liège-Namur,
sortie n°5, Saint-Georges, puis parcours fléché.

LeQuotidien

CHEF D'ÉDITION : Christine BOLINNE
LE QUOTIDIEN DE NAMUR
Rue de Coquelet, 134 - 5000 Namur
Tél. 081/208.379 - Fax 081/208.372
red.lequotidien@sudpresse.be
www.lequotidiendynamur.be

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Didier HAMANN
RÉDACTEUR EN CHEF : Thierry DELHAYE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Philippe MIEST
CHEFS DE L'INFORMATION GÉNÉRALE :
Françoise GILSON - Hubert VANSLEMBROUCK
CHEF DES SPORTS : Yves SIMON
DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT :
André THIEL

SUD PRESSE S.A.
RUE DE COQUELET, 134 - 5000 NAMUR
TÉL. 081/208.211
Éditeur responsable : Patrick HURBAIN

AVIS NÉCROLOGIQUES
www.enaos.net
PETITES ANNONCES
TÉL. 04/222.01.50
FAX 04/222.09.99
ANNONCES
COMMERCIALES
TÉL. 04/220.08.35
FAX 04/223.75.05

N° APPEL LIBRAIRE
TÉL. 081/208.270
FAX 081/208.442

ABONNEMENTS
TÉL. 070/211.010
FAX 081/208.442
E-MAIL
abonnements@sudpresse.be
ABONNEMENTS
3 MOIS 60 €
6 MOIS 118 €
12 MOIS 212 €
À VERSER AU COMPTE
ING. 340-0098371-51
EN MENTIONNANT
L'ÉDITION SOUHAITÉE